

FRANCOIS REBSAMEN MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

CAROLE DELGA SECRETAIRE D'ETAT CHARGEE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DE LA CONSOMMATION ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 9 février 2015 N° 391

François REBSAMEN et Carole DELGA saluent les premiers retours positifs des emplois d'avenir et la poursuite de la création d'emplois dans l'économie sociale et solidaire

L'institut Schwartz a publié le premier rapport d'étude qualitative sur le déploiement des emplois d'avenir. Cette étude montre que sur les 187 000 emplois d'avenirs créés, 80% l'ont été dans le secteur non marchand et plus d'un tiers dans le secteur associatif. Le dispositif a donc permis de soutenir les premiers employeurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) que sont les associations dans leur dynamique de création d'emplois pour les jeunes.

Le succès du dispositif se traduit dans le fait que plus de la moitié des emplois d'avenir sont des contrats de trois ans et plus, et que pour 57% des jeunes, il s'agit de leur premier emploi stable. Les emplois d'avenir ont donc profité principalement aux jeunes qui n'ont pas continué leurs études après le lycée (pour 70% d'entre eux) et pour un tiers aux jeunes des zones urbaines sensibles et des zones de revitalisation rurale.

La perception positive par les jeunes employés en emploi d'avenir souligne la réussite de ce dispositif qui parie sur la création d'emplois par le secteur privé de l'économie sociale et solidaire. En effet, les emplois d'avenir sont vus par les jeunes embauchés comme « un coup de pouce » et « un tremplin vers l'insertion professionnelle ».

Une formation est déjà proposée aux deux tiers des emplois d'avenir, concrétisant ainsi les enseignements tirés des emplois jeunes initiés sous le gouvernement de Lionel Jospin.

Cette dynamique de création d'emplois dans l'économie sociale et solidaire conforte un secteur qui résiste mieux à la crise économique et crée des emplois à forte valeur ajoutée sociale. En effet, depuis 2000, l'emploi privé dans l'économie sociale et solidaire a progressé de 24% alors qu'il n'a progressé que de 4,5% dans le secteur privé hors ESS.

D'ici 2020, 600 000 recrutements sont envisagés en raison du renouvellement des générations.

C'est la raison pour laquelle le gouvernement a inscrit dans la convention « Agir pour l'emploi » 2014-2017, en partenariat avec la Caisse des Dépôts, l'économie sociale et solidaire comme priorité. Pour la mise en œuvre de cette convention, la Caisse des Dépôts s'associe à des financeurs dont des financeurs solidaires tels que France Active.



Réseau associatif accompagnant les entrepreneurs solidaires, France Active annonce qu'avec 236 millions d'euros mobilisés pour 2014, son activité a permis de créer ou de consolider près de 33 000 emplois. Dans cet ensemble, les entreprises de l'ESS ont reçu de France Active 56 M€ ayant permis la création ou la consolidation de 24.000 emplois en 2014 sur l'ensemble des territoires français.

Pour François REBSAMEN et Carole DELGA: « la création d'emplois, notamment pour les jeunes, est un impératif que doivent relever tous les secteurs économiques. L'économie sociale et solidaire y a pris et y prend une part active. La dynamique insufflée par la loi ESS du 31 juillet 2014 doit continuer et elle ne peut que s'accentuer au cours de l'année 2015 avec l'entrée en vigueur de ses décrets d'application ».

Retrouvez les chiffres clés sur l'économie sociale et solidaire et plus d'informations sur le contenu de la #LoiESS sur www.economie-sociale-solidaire.gouv.fr

Contacts presse:

Cabinet de François REBSAMEN: 01 49 55 31 02 Cabinet de Carole DELGA: 01 53 18 44 06

